



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P091_2023

Date : 14/03/2023

OBJET : Réaménagement de l'accueil et création d'un vestiaire féminin à la déchèterie de Gréville-Hague

Exposé

En vue de réaliser un réaménagement de l'accueil et de créer un vestiaire féminin à la déchèterie de Gréville-Hague, une procédure adaptée a été lancée le 19 octobre 2022 pour une opération comprenant les 7 lots suivants :

- Lot 1 : Gros œuvre et carrelage
- Lot 2 : Couverture
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
- Lot 4 : Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Plomberie
- Lot 7 : Peinture

Dix offres ont été remises pour les lots 1, 2, 4 et 5 à 7.

Une nouvelle procédure pour les lots 3 et 4 a été lancée le 11 janvier 2023, suite au constat d'infructuosité du lot 3 pour absence d'offre et suite à la déclaration sans suite du lot 4 pour insuffisance de concurrence et pour raison d'ordre financier.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de conclure les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : SOTRAFRAN
- Lot 2 : LEDUC
- Lot 3 : AMC FOLLIOU
- Lot 4 : AMC FOLLIOU
- Lot 5 : SELCA
- Lot 6 : COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE
- Lot 7 : VIGER ET CIE

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code de la Commande publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour le réaménagement de l'accueil et création d'un vestiaire féminin à la déchèterie de Gréville-Hague avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 Gros œuvre et carrelage : **SOTRAFRAN** – 179 Chemin du Pont de L'Epte – 76440 LE THIL RIBERPRE pour son offre de base d'un montant de 34 987,50 € HT soit 41 985,00 € TTC,
 - Lot 2 Couverture : **LEDUC** – ZA Le Café Cochon – 50690 VIRANDEVILLE pour un montant de 6 533,57 € HT soit 7 840,28 € TTC,
 - Lot 3 Menuiseries extérieures : **AMC FOLLIOT** - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 Valognes d'un montant de 11 826,27 € HT soit 14 191,52 € TTC.
 - Lot 4 Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche : **AMC FOLLIOT** - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES d'un montant de 31 658,81 € HT soit 37 990,57 € TTC,
 - Lot 5 Electricité : **SELCA** – ZA Maison Georges – Beaumont Hague – 50441 LA HAGUE, pour un montant de 15 656,00 € HT, soit 18 787,20 € TTC,
 - Lot 6 Plomberie : **COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE** – 675 rue Jean Bouin – Tourlaville 50110 CHERBOURG EN COTENTIN pour un montant de 8 918,40 € HT, soit 10 702,08 € TTC,
 - Lot 7 Peinture : **VIGER ET CIE** – ZA Le Pont – 14 rue de la Graveline – 50690 MARTINVAST pour un montant de 5 921,32 € HT, soit 7 105,58 € TTC,
- **De dire** que les marchés débutent à compter de leurs notifications jusqu'à la réception finale des travaux,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - ligne de crédit 80411,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE